

**Etats financiers annuels de SICAV**

**SICAV AVENIR**

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **22 avril 2014**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes P/ CMC – DFK International représentée par M. Chérif BEN ZINA.

**BILAN**

**arrêté au 31/12/2013**

*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>3-1</b>	<b>879 090</b>	<b>943 677</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		388 913	575 769
b - Obligations et Valeurs assimilées		490 177	367 908
c - Autres Valeurs		-	-
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>421 104</b>	<b>387 909</b>
a - Placements monétaires	<b>3-3</b>	388 604	206 544
b - Disponibilités	<b>3-9</b>	32 500	181 365
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>		<b>348</b>	<b>348</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 300 542</b>	<b>1 331 934</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>3-7</b>	<b>4 189</b>	<b>4 213</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>4 189</b>	<b>4 213</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>3-5</b>	<b>1 265 048</b>	<b>1 301 777</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>3-6</b>	<b>31 304</b>	<b>25 944</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		20	2
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		31 284	25 942
<b>ACTIF NET</b>		<b>1 296 353</b>	<b>1 327 721</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 300 542</b>	<b>1 331 934</b>

# ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	Notes	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>3-2</b>	<b>31 492</b>	<b>32 122</b>
a - Dividendes		12 953	15 577
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		18 539	16 545
c - Revenus des autres valeurs		-	-
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>3-4</b>	<b>13 434</b>	<b>8 605</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>44 926</b>	<b>40 727</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>3-8</b>	<b>- 14 248</b>	<b>-14 807</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>30 678</b>	<b>25 921</b>
<b><u>PR 3 - Autres produits</u></b>		<b>600</b>	<b>-</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>		<b>-</b>	<b>-</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>31 278</b>	<b>25 921</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>6</b>	<b>21</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>31 284</b>	<b>25 942</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>- 6</b>	<b>- 21</b>
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-71 196	- 45 945
* +/- values réalisées sur cession des titres		32 977	47 989
* Frais de négociation		- 675	- 432
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>-7 617</b>	<b>27 533</b>

# ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

arrêté au 31 Décembre 2013

(Unité : en Dinars Tunisiens )

	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	31 278	25 921
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 71 196	- 45 945
c - +/- values réalisées sur cession de titres	32 977	47 989
d - Frais de négociation de titres	- 675	- 432
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>- 25 924</b>	<b>- 29 718</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>	-	-
<b>a - Souscriptions</b>	<b>2 172</b>	<b>7 024</b>
* Capital	2 225	6 664
* Régularisation des sommes non distrib.	- 59	339
* Régularisations des sommes distrib.	6	21
* Droits d'entrée	-	-
<b>b - Rachats</b>	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
* Droits de sortie	-	-
<b>c - Régularisation des sommes distribuables</b>	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 31 368</b>	<b>4 839</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de période	1 327 721	1 322 882
b - En fin de période	1 296 353	1 327 721
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début de période	22 820	22 703
b - En fin de période	22 859	22 820
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>56,711</b>	<b>58,182</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-0,58%</b>	<b>2,10%</b>

# NOTES AUX ETATS FINANCIERS

*Arrêtés au 31/12/2013*

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

## 1- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

## 2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres. La juste valeur, applicable pour l'évaluation des titres non admis à la cote, correspond au coût historique des titres.

---

### **2- 3 Évaluation des autres placements**

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **2- 4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **3 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **3- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 879 090 DT contre 943 677 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b><i>Coût d'acquisition</i></b>	<b>921 879</b>	<b>917 545</b>
- Actions et droits rattachés	395 952	512 573
- Titres OPCVM	45 948	44 987
- Obligations et valeurs assimilées	479 980	359 985
<b><i>Plus ou moins values potentielles</i></b>	<b>-52 987</b>	<b>18 210</b>
- Actions, et droits rattachés	-53 081	18 360
- Titres OPCVM	94	-150
- Obligations et valeurs assimilées	-	-
<b><i>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</i></b>	<b>10 197</b>	<b>7 923</b>
<b>Total</b>	<b>879 090</b>	<b>943 677</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2013 sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Libellés	Coût d'Acquisition	Intérêts courus	+/- Values Potentielles	Valeur Fin Exercice	+/- Values Réalisées
<b>Solde au 31/12/2012</b>	<b>917 545</b>	<b>7 923</b>	<b>18 210</b>	<b>943 677</b>	
<b>Acquisitions de l'exercice</b>					
Actions et droits rattachés	267 240			267 240	
Obligations des sociétés	200 000			200 000	
Titres OPCVM	41 794			41 794	
<b>Remboursement et cession de l'exercice</b>					
Cession des actions et droits rattachés	-383 862			-383 862	32 830
Annuités et cession des obligations des sociétés	-80 005			-80 005	
Cession de titres OPCVM	-40 832			-40 832	147
Variation des Plus ou moins values			-71 196	-71 196	
Variation des intérêts courus		2 274		2 274	
<b>Solde au 31/12/2013</b>	<b>921 879</b>	<b>10 197</b>	<b>-52 986</b>	<b>879 090</b>	<b>32 977</b>

### **3-2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 31 492 DT pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 contre un montant de 32 122 DT du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des actions	11 260	13 540
- Revenus des Titres OPCVM	1 693	2 036
- Revenus des Obligations	18 539	16 545
<b>Total</b>	<b>31 492</b>	<b>32 122</b>

### **3-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013, à 388 604 Dinars contre 206 544 Dinars au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
Bons de trésor à court terme	205 547	206 544
Compte à terme	183 057	-
<b>Total</b>	<b>388 604</b>	<b>206 544</b>

### **3-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires s'élevaient pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013, à 13 434 DT contre 8 605 DT du 01/01/2012 au 31/12/2012, et représentent le montant des intérêts courus sur les Bons de trésor à court terme et les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- Intérêts/ Compte de dépôt	8 261	1 375
- Intérêts/ Bons de trésor	5 173	7 231
<b>Total</b>	<b>13 434</b>	<b>8 605</b>

### **3-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/01/2013</b>	
- Montant	1 301 777
- Nombre de titres	22 820
- Nombre d'actionnaires	21
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	2 165
- Nombre de titres	39
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-71 196
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	32 977
- Frais de négociation	-675
<b>Capital au 31/12/2013</b>	
- Montant	1 265 048
- Nombre de titres	22 859
- Nombre d'actionnaires	21

### **3-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2013 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 284	25 942
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	2
<b>Total</b>	<b>31 304</b>	<b>25 944</b>

Les sommes distribuables de l'exercice et ceux des exercices antérieurs se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>	<b>Régul. Rachats</b>	<b>Régul. Souscriptions</b>	<b>Total</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 278	-	6	31 284
Sommes distribuables des exercices antérieurs	20	-	-	20
<b>Total</b>	<b>31 298</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>31 304</b>

### **3-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 4 189 DT contre 4 213 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- Gestionnaire	1 106	1 129
- Dépositaire	3 083	3 083
<b>Total</b>	<b>4 189</b>	<b>4 213</b>

### **3-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2013 à 14 248 DT contre 14 807 DT du 01/01/2012 au 31/12/2012, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- Rémunération du gestionnaire	13 068	13 624
- Rémunération du dépositaire	1 180	1 183
<b>Total</b>	<b>14 248</b>	<b>14 807</b>

### **3-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 32 500 DT contre 181 365 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
- Avoirs en banque	32 500	181 365
<b>Total</b>	<b>32 500</b>	<b>181 365</b>

#### 4 - AUTRES INFORMATIONS

##### 4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à la société « STB Manager ». Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

##### 4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 180 Dinars TTC l'an.

##### 4- 3 Données par action et ratios pertinents

<i>Données par action</i>	2013	2012	2011	2010	2009
Revenus des placements	1,965	1,785	1,933	2,042	2,042
Charges de gestion des placements	(0,623)	(0,649)	(0,618)	(0,664)	(0,595)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>1,342</b>	<b>1,136</b>	<b>1,314</b>	<b>1,378</b>	<b>1,447</b>
Autres produits	0,026	-	-	-	-0,001
Autres charges	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,368</b>	<b>1,136</b>	<b>1,314</b>	<b>1,378</b>	<b>1,446</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,001	(0,006)	(0,085)	(0,029)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,369</b>	<b>1,137</b>	<b>1,308</b>	<b>1,293</b>	<b>1,417</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	(3,115)	(2,013)	(0,165)	0,396	7,629
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1,443	2,103	0,110	0,776	0,198
Frais de négociation	(0,030)	(0,019)	(0,003)	(0,010)	(0,017)
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>(1,701)</b>	<b>0,071</b>	<b>(0,059)</b>	<b>1,162</b>	<b>7,810</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(0,333)</b>	<b>1,207</b>	<b>1,256</b>	<b>2,539</b>	<b>9,257</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>(1,701)</b>	<b>0,071</b>	<b>(0,059)</b>	<b>1,162</b>	<b>7,810</b>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,003)	0,015	(0,009)	0,100	(0,154)
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>(1,704)</b>	<b>0,086</b>	<b>(0,068)</b>	<b>1,262</b>	<b>7,656</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,136</b>	<b>1,309</b>	<b>1,293</b>	<b>1,418</b>	<b>1,527</b>
Valeur liquidative	56,711	58,182	58,269	58,317	57,181
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif Net Moyen	1 312 037	1 325 302	1 325 416	1 315 662	1 227 862
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,09%	1,12%	1,06%	1,15%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,38%	1,96%	2,24%	2,24%	2,65%

**SICAV AVENIR**  
**PORTEFEUILLE AU 31/12/2013**  
*(Unité : en Dinars Tunisiens)*

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur Au 31/12/2013	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>395 952</b>	<b>342 871</b>	<b>26,36%</b>	<b>26,45%</b>
AMS	3 875	38 025	25 540	1,96%	1,97%
ARTES	1 500	10 355	9 672	0,74%	0,75%
ASSAD	2 050	6 488	14 291	1,10%	1,10%
ATB	5 000	22 652	20 565	1,58%	1,59%
ATL	1 475	6 077	3 534	0,27%	0,27%
BS	1 467	26 007	23 836	1,83%	1,84%
BT	3 000	26 120	27 591	2,12%	2,13%
BTEI ADP	550	16 895	13 587	1,04%	1,05%
CAR CEMENT	10 175	28 090	33 873	2,60%	2,61%
ENNAKL	2 974	31 044	29 582	2,27%	2,28%
NEW BODY LINE	782	5 268	5 324	0,41%	0,41%
ONE TECH HOLDING	4 000	26 000	25 932	1,99%	2,00%
POULINA GP H	1 364	7 515	7 101	0,55%	0,55%
SAH	72	673	673	0,05%	0,05%
SFBT	1 700	23 100	22 598	1,74%	1,74%
SIPHAT	1 400	35 594	11 670	0,90%	0,90%
SITS	852	2 389	2 050	0,16%	0,16%
SOTRAPIL	884	23 357	8 195	0,63%	0,63%
TPR	1 680	6 196	7 158	0,55%	0,55%
TUNINVEST	600	6 304	6 181	0,48%	0,48%
TUNIS RE	2 685	26 017	24 412	1,88%	1,88%
TUNISAIR	130	377	138	0,01%	0,01%
WIFACK	1 496	21 410	19 367	1,49%	1,49%
<b>Obligations</b>		<b>479 980</b>	<b>490 177</b>	<b>37,69%</b>	<b>37,81%</b>
HL F 2010/1	1 000	40 000	40 902	3,15%	3,16%
ELW 2013	1 000	100 000	103 761	7,98%	8,00%
CIL 2012/1	500	40 000	41 452	3,19%	3,20%
BTE 2009	1 000	60 000	60 739	4,67%	4,69%
BNA 2009 SUB	1 000	73 320	75 646	5,82%	5,84%
BH 2007	1 000	20 000	20 060	1,54%	1,55%
AMENBANK2009 B	500	36 660	37 058	2,85%	2,86%
AIL 2009-1	500	10 000	10 443	0,80%	0,81%
TL 2013-2 B	1 000	100 000	100 117	7,70%	7,72%
<b>OPCVM</b>		<b>45 948</b>	<b>46 042</b>	<b>3,54%</b>	<b>3,55%</b>
SICAV_EPARGNANT	449	45 948	46 042	3,54%	3,55%
<b>Bons de Trésor</b>		<b>180 711</b>	<b>183 057</b>	<b>14,08%</b>	<b>14,12%</b>
BTCT 05/08/2014	188	180 711	183 057	14,08%	14,12%
<b>Total Général</b>		<b>1 102 591</b>	<b>1 062 146</b>	<b>81,67%</b>	<b>81,93%</b>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2013, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

**1- Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 31 Décembre 2013. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « SICAV AVENIR ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « SICAV AVENIR », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

---

## **2- Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

Nous avons aussi, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante sur la composition de l'actif, au 31 Décembre 2013, de la société « SICAV AVENIR » :

La société « SICAV AVENIR » emploie 81,66 % de son actif en valeurs mobilières, ce qui est en dépassement par rapport à la proportion de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Tunis, le 31 Mars 2014

**Le commissaire aux comptes :**

**P/ CMC – DFK International  
Chérif BEN ZINA**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013.**

Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2013, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
  
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB MANAGER » qui accepte l'ensemble des tâches relatives à la gestion commerciale, financière et administrative. La rémunération annuelle de la société « STB MANAGER » est calculée au taux de 1 % TTC de l'actif net. A ce titre, les honoraires de la société «STB MANAGER » comptabilisés au titre de l'année 2013, s'élèvent à 13 068 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 31 Mars 2014  
**Le commissaire aux comptes :**

**P/ CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

---